

S-402 MÉDICAMENTS ANTIPSYCHOTIQUES POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES SOUS LES SOINS DE VALORIS



Dans le présent document, les mots de genre masculin désignent toute personne.

Version 2 en date du 23 janvier 2014

(auparavant DG-15)

Politique

Cette directive s'applique aux enfants et jeunes placés (dont les placements sont autorisés par le tribunal) et pour les adultes dans nos services résidentiels. Pour les autres enfants, jeunes et adultes qui reçoivent des services de Valoris, les dossiers peuvent être dirigés à l'équipe sociomédicale pour révision avec la permission des parents, tuteurs ou décideurs.

Plusieurs recherches canadiennes démontrent une hausse importante quant à l'ordonnance de drogues/médicaments antipsychotiques (par exemple *Olanzapine, Clozapine, Risperidone et Quetiapine, Largactil, Haldol*) chez les enfants (moins de 18 ans). Ces médicaments puissants et potentiellement dangereux sont prescrits par des généralistes/médecins de famille et donnés à des enfants pour une variété de diagnostics, non approuvés par Santé Canada. Particulièrement, les recherches démontrent que ces médicaments sont souvent prescrits aux enfants de 6 à 18 ans (plus élevé chez les garçons) pour l'hyperactivité, l'opposition et l'anxiété et même l'insomnie. La recherche démontre que les médicaments antipsychotiques ne sont pas la bonne approche thérapeutique pour ces problèmes.

Par ailleurs, ces médicaments sont nocifs et peuvent causer plusieurs séquelles importantes sur la santé des enfants, dont un gain de poids rapide, de la haute pression, diabète, des effets extrapyramidaux et autres effets secondaires. Les effets extrapyramidaux des neuroleptiques sont des effets indésirables représentés par un ensemble de manifestations physiques et psychiques réversibles à l'arrêt progressif du traitement ou corrigibles par certains médicaments. Les effets indésirables peuvent comprendre des perturbations des mouvements, une impatience, un besoin de bouger sans cesse et des tremblements importants.

Également, une fois à l'âge adulte, ces gens sont susceptibles de souffrir de difficultés cardiovasculaires (infarctus et accidents vasculaires cérébraux). De plus, il est possible que ces médicaments nuisent au développement des enfants.

Nous sommes très inquiets que les médicaments antipsychotiques aient des effets secondaires importants sur la santé des enfants, mais aussi sur la santé des adultes.

Procédure

1. Toute nouvelle ordonnance pour un antipsychotique doit être revue et approuvée par l'équipe sociomédicale.
2. Les noms de toutes les personnes qui présentement ont une ordonnance d'un antipsychotique doivent être signalés à l'équipe sociomédicale qui fera une révision de la médication de ces personnes dans le but d'assurer que la personne est en sécurité et que cette médication est efficace.
3. Ainsi, l'équipe sociomédicale entreprendra la révision des dossiers d'enfants et d'adultes placés, ayant une ordonnance de médicaments antipsychotiques, pour chercher à trouver des mesures alternatives à l'ordonnance de médicaments et faire des recommandations aux médecins de famille et spécialistes.
4. À cette fin, les porteurs de dossiers doivent rapidement faire parvenir le nom de ces enfants et adultes à l'employé qui offre du soutien administratif à l'équipe sociomédicale afin qu'un horaire de révision puisse suivre.
5. Le personnel clinique doit consulter l'équipe sociomédicale au sujet de tout questionnement sur la médication.

Définitions

Annexe(s)

- Liste de médicaments antipsychotiques atypiques « *Atypical antipsychotics* »
- Liste de médicaments antipsychotiques typiques (*Typical antipsychotics* »

Références